

Métiers 35



Chambre de Métiers
et de l'Artisanat

Ille-et-Vilaine

• N° 95 - sept/octobre 2011



ISSN 1163 7285

Pleins feux sur l'actu

L'apprentissage se porte bien en Bretagne

Page 4

Economie

Soirée théâtrale
« transmission reprise »

Page 7

Portrait

Sarah Torres, esthéticienne
donne du «peps» à sa reprise

Page 10

L'ASSURANCE DE VOTRE PRÊT

Jusqu'à **10 000 euros*** d'économie sur l'assurance de votre prêt !

→ achat locaux professionnels et matériels

→ achat logements

L'Assurance Crédit MAAF PRO,
c'est simple et rapide !

Vous pouvez généralement souscrire immédiatement
auprès de votre conseiller MAAF PRO, et ainsi gagner
du temps et de l'argent !

Pour en savoir plus, contactez votre
Conseiller MAAF PRO

 **N°Cristal 0 969 328 328**

du lundi au vendredi de 8 h 30 à 18 h 30 et du samedi de 9 h à 12 h (Appel non surtaxé + surcoût selon opérateur)

Connectez-vous : www.maaf-pro.fr

*Exemple : pour un couple de 35 ans (monsieur est artisan et madame est cadre), non fumeur, qui emprunte 100 000 euros sur 20 ans à 4 % et s'assure pour les garanties décès, perte totale et irréversible d'autonomie et arrêt de travail, par rapport au prix moyen du marché constaté (selon enquête « que choisir argent N°113 - janvier 2009 »).

L'Assurance Crédit MAAF est un contrat d'assurance collectif à adhésion facultative souscrit par MAAF Assurances, société d'assurances mutuelle à cotisations variables, RCS Niort : 781 423 280 au profit de ses sociétaires, auprès des assureurs : MAAF VIE, société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital social de 65 385 600 €, RCS Niort : 337 804 819, pour les risques de décès, perte totale et irréversible d'autonomie. N° TVA intracommunautaire FR 82 337 804 819 - Code APE 6511 Z. MAAF Assurances SA, société anonyme au capital social de 160 000 000 €, RCS Niort : 542 073 580 pour les risques Arrêt de Travail et Perte d'Emploi. N° TVA intracommunautaire FR 38 542 073 580 - Code APE 6512 Z. Entreprises régies par le Code des Assurances. Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY. Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 09 - www.maaf.fr



PRO
la référence qualité pro



Banque au quotidien • Offres dédiées • Suivi personnalisé

Pour les professionnels,
nous ne ferons **jamais** les choses
A MOITIÉ...

Prenez vite rendez-vous
avec un conseiller au :

 **0 980 980 890**

(numéro non surtaxé)

**BANQUE POPULAIRE
DE L'OUEST**



Banque et populaire à la fois.

www.banquepopulaire.fr



Le Conseil régional visite la Faculté des Métiers

4/5 Pleins feux sur l'actu

- > Apprentissage en Bretagne
- > Le Conseil régional visite la Faculté des Métiers
- > Prix national Stars & Métiers : une entreprise bretonne lauréate
- > En bref :
Modification de la taxe d'apprentissage
Alternance 2011, le chiffre de la rentrée
Bravo aux 2 nouveaux MOF d'Ille-et-Vilaine
« Agir pour réussir », plus de 7000 visites
10^{ème} semaine nationale de la création reprise

6/7 Économie

- > TIC : enquête sur les usages 2011 des artisans bretons
- > Pays de Redon/Brocélande : aides aux projets
- > Soirée théâtrale transmission/reprise
- > Avancées EIRL
- > S'informer sur l'accessibilité des bâtiments
- > En bref...
Déclaration d'impôt : recours à un tiers de confiance
Téléprocédures obligatoires
Label EPV : ouverture aux entreprises alimentaires
Attention à la propriété industrielle !

8/9 Formation

- > Accueil et intégration d'un apprenti : clés de réussite et conseils pratiques
- > Meilleure apprentie de France prothèse dentaire : Karine Turquetil
- > Rennes accueillera la 42^{ème} édition des Olympiades des Métiers
- > En bref...
Evolution des cotisations sociales des apprentis
Formation continue : il reste des places
Branche des services de l'automobile, alternance et nouvelles primes
Le prix Goût et Santé s'ouvre aux apprentis

10 Portrait

- > Sarah Torres, esthéticienne donne du «peps» à sa reprise

Restons mobilisés et offensifs !

La crise financière internationale, qui ajoute une deuxième vague à la crise économique de 2008, touche également le secteur de l'Artisanat, même si celui-ci résiste davantage que d'autres secteurs.

Pour autant, les difficultés financières auxquelles sont confrontées les entreprises artisanales, principalement celles du bâtiment, restent fortes. Les relations avec les banques sont parfois tendues, en particulier sur la gestion de la trésorerie.

C'est pourquoi, la chambre de métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine restera mobilisée sur tout ce qui peut aider à renforcer et sécuriser les relations avec les banques ; de même qu'elle restera mobilisée sur le soutien aux entreprises en difficulté.

Toutefois, dans cette période d'instabilité économique, les chefs d'entreprise artisanale conservent cependant leur personnel, garant du savoir-faire de l'entreprise, et continuent à développer l'apprentissage, même si la rentrée 2011 accuse une légère baisse.

Il faut, aujourd'hui plus que jamais, réunir les conditions favorables à la croissance de son activité, face également à des consommateurs plus frileux mais également plus exigeants.

Les conseillers d'entreprise de la Chambre sont là pour vous appuyer dans vos projets, vous accompagner sur les dispositifs d'aides spécifiques à la modernisation, à l'accessibilité, ou encore à la transmission de votre entreprise. A ce titre, ne manquez pas, fin novembre, la soirée théâtrale consacrée à la transmission-reprise d'entreprise !

Former les jeunes aujourd'hui, c'est développer les compétences que rechercheront les entreprises demain. Inviter ses salariés à se former, se former soi-même par le perfectionnement en technique ou en gestion, c'est pouvoir disposer de meilleurs atouts face à la concurrence.

Par l'apprentissage, par la formation continue des actifs, l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine, avec le soutien du Conseil régional (cf. p4), investit pour l'avenir.

Ange Brière

Président de la Chambre de Métiers
et de l'Artisanat d'Ille-et-Vilaine



En bref...

Modification de la taxe d'apprentissage

Les parlementaires ont modifié favorablement les conditions de répartition de la taxe d'apprentissage destinée aux centres de formation d'apprentis (CFA). Ils ont augmenté le taux du pourcentage de la taxe attribuée aux CFA qui passera progressivement de 52 à 59% au prorata du nombre d'apprentis. D'autre part, le quota d'alternants passe de 3 à 4% pour les entreprises de plus de 250 salariés.

Loi de finances rectificative pour 2011 du 29/07/11

Bravo !

Le département d'Ille-et-Vilaine accueille désormais deux nouveaux meilleurs ouvriers de France (MOF) : Christophe Rouxel, 31 ans, couvreur-ornementiste, et Sylvain Herviaux, 32 ans, boulanger. Tous deux ont reçu leur diplôme dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris, avant d'être reçus à l'Élysée.

Découvrez leurs portraits dans les prochains Métiers35.

Semaine nationale de la création reprise 18 au 25 novembre 2011

Au cours de cette 10^{ème} édition, les chambres de métiers et de l'artisanat iront à la rencontre des futurs créateurs et repreneurs d'entreprise.

Les CMA communiqueront sur le nouveau statut de l'entreprise individuelle à responsabilité limitée (EIRL). Les créateurs et repreneurs disposent désormais d'un atout important pour s'engager dans l'entrepreneuriat. L'EIRL permet d'investir dans de bonnes conditions tout en protégeant le patrimoine personnel.

Savoir plus :

www.creation-reprise.artisanat.fr

Apprentissage en Bretagne Un état des lieux positif

En préambule du contrat d'objectifs et de moyens – apprentissage 2011/2015 – signé entre l'Etat et la région Bretagne le 1^{er} août 2011, est présenté un état des lieux de l'apprentissage en Bretagne : plus d'apprentis diplômés, un taux supérieur d'insertion professionnelle à celui de la moyenne française, ... l'apprentissage en Bretagne se porte bien.

Apprentissage breton : des résultats excellents aux examens

La Bretagne se caractérise par l'excellence des résultats aux examens, toutes voies de formation confondues. Pour ce qui concerne l'apprentissage, 84,1% des apprentis bretons obtiennent leur diplôme alors que la moyenne nationale s'établit à 79,6%. Les apprentis du niveau 4 ou 5 ont un taux de réussite d'environ 5 points supérieur à la moyenne française.

Insertion professionnelle : le meilleur taux en France

Comparativement au niveau national, formés en apprentissage, sous statut scolaire ou étudiant, les jeunes bretons connaissent une meilleure insertion professionnelle que leurs homologues métropolitains. Ce bon résultat s'explique en particulier par un niveau de formation plus élevé, de meilleurs taux de réussite aux examens et un chômage moins important qu'au niveau national.

Formation : des apprentis satisfaits

Les jeunes passés par l'apprentissage semblent apprécier cette modalité de formation. Ainsi, selon les résultats de l'enquête IROISE apprentissage 2008, 90% des sortants d'apprentissage se déclarent satisfaits de la formation dispensée en centre de formation et 84% de la formation pratique reçue dans leur entreprise de formation.

Evolution de l'âge moyen de l'apprenti

L'âge moyen d'un apprenti passe de 18 à 18,7 ans en 3 ans, notamment en raison du développement des formations supérieures. Toutefois, ces chiffres devraient évoluer avec le développement des baccalauréats professionnels en 3 ans.



Une voie de formation qui reste traditionnellement masculine

Globalement, l'apprentissage est une voie de formation traditionnellement masculine, la répartition hommes / femmes se stabilise depuis 2004, respectivement à 71% et 29%. Cette faible féminisation des effectifs est à mettre en relation avec la nature et les niveaux de formations dispensées.

Les jeunes hommes suivent principalement des formations dans le domaine de la production alors que les jeunes filles s'orientent principalement vers les métiers du tertiaire.

A noter qu'en apprentissage, l'élévation du niveau de formation est favorable à une augmentation de la féminisation des effectifs.

Taxe d'apprentissage

Une forte disparité en progression entre les CFA

La taxe d'apprentissage dans les CFA a progressé entre 2004 et 2009 de 20 à 28 millions d'euros pour se stabiliser depuis. Au sein des CFA bretons, la forte disparité de ressources entre les CFA déjà existante s'est encore accentuée entre les CFA de type « industriels » ou préparant aux formations « supérieures » (globalement entreprises de taille plus importante) et ceux liés aux métiers de l'artisanat.

Source : COM apprentissage 2011-2015.
Site internet : www.bretagne.fr

Contrat d'objectifs et de moyens - apprentissage 2011/2015. A quoi sert-il ?

Financée par la région Bretagne, la formation par apprentissage est une compétence du Conseil régional. Il en élabore les politiques de développement et les met en œuvre avec l'ensemble des acteurs (financement des CFA, aides aux employeurs d'apprentis, aides aux apprentis).

Cinq objectifs régionaux prioritaires ont été définis :

1. Renforcer la qualité et l'amélioration continue de la formation en CFA ce qui suppose d'encourager les parcours plus individualisés, plus modulaires, de favoriser le contrôle en cours de formation (C.C.F) et de remettre à plat les calendriers de formation ;
2. Conforter la diversité de l'offre de formation par apprentissage permettant un accueil de publics diversifiés ;
3. Sécuriser les parcours en apprentissage pour une insertion durable ;
4. Permettre une fluidité des parcours en alternance et entre dispositifs de formation ;
5. Offrir aux apprentis et aux formateurs les moyens d'une formation ouverte au monde (renforcer les pratiques culturelles, artistiques et citoyennes, encourager les mobilités collectives et individuelles, renforcer l'accès au numérique...).

Le Conseil régional visite la Faculté des Métiers

Le 14 octobre dernier, Jean-Yves Le Drian, président du Conseil régional de Bretagne accompagné de Georgette Bréard, vice-présidente et élue en charge de la formation professionnelle et de l'apprentissage ont visité la Faculté des Métiers à Bruz.



Yves Neveu, président de la Faculté des Métiers, Emmanuel Thauvier et Ange Brière, présidents des deux chambres consulaires ont tenu un discours commun sur leur volonté d'améliorer davantage leur offre de formations pour le bien des entreprises et des apprentis. Ange Brière a relevé la diversité des profils, l'aménagement des parcours, l'accompagnement des jeunes à des niveaux supérieurs qui répondent aux besoins d'encadrement des entreprises artisanales.

Avec 132 M€ consacrés en 2011, Jean-Yves Le Drian souligne « nous accordons une importance essentielle à l'apprentissage, c'est pourquoi nous avons souhaité rencontrer des professionnels et des jeunes des CFA. Aujourd'hui, poursuit-il, malgré la crise et grâce à la mobilisation des entreprises, la Région compte 18 500 apprentis. Notre objectif est d'atteindre les 21 000 apprentis en 2015 ».

En cette rentrée 2011, il faut cependant noter que de nombreuses entreprises n'ont pas réussi à trouver un apprenti tandis que de nombreux jeunes n'ont toujours

pas trouvé de maître d'apprentissage. Le portail www.bretagne-alternance.com qui met en relation entreprises et futurs apprentis apporte une première réponse. Si une meilleure adéquation de l'offre et de la demande s'impose également, les entreprises doivent aussi être plus attractives et les jeunes plus mobiles. L'aide envisagée par la Région en 2012 pour les apprentis astreints à un double logement devrait permettre une plus grande mobilité (cf. encadré).

Les apprentis ont expliqué pourquoi ils avaient choisi l'apprentissage et le choix de leur métier, l'un d'entre eux soulignant une réorientation choisie et non subie. Félicitant les jeunes pour leur parcours, Georgette Bréard constate une formation de qualité et d'excellence. Questionnant les jeunes sur leur participation prochaine aux Olympiades des Métiers à Rennes en février 2012, elle raconte « j'ai été bluffée lors des dernières Olympiades par le niveau des jeunes et la réalisation de vraies œuvres d'art pour certains ».

Aider les apprentis astreints à un double logement

Une des 45 mesures de la Charte jeunesse du Conseil régional prévoit de venir en aide aux apprentis ayant deux logements (lieu de formation/lieu de travail). En lien avec les CAF, la Région étudie comment verser en 2012 une allocation supplémentaire pour ce 2^{ème} logement qui équivaudrait à 50% d'une aide au logement. Depuis septembre 2011, les résidences universitaires, dépendantes du CROUS, sont ouvertes aux apprentis post-bac.

Prix national Stars & Métiers 2011 : une entreprise bretonne lauréate

Parmi les 8 entreprises artisanales récompensées, l'entreprise La Paimpolaise Conserverie dans les Côtes d'Armor obtient le prix national dans la catégorie dynamique commerciale. Elle recevra son trophée lors d'une soirée à l'Olympia le 13 décembre 2011.

L'entreprise de Yann Trebaol « La Paimpolaise Conserverie » crée, fabrique et commercialise des terrines haut de gamme issues de produits de la mer. Vendue au grand public via le site internet et des salons, la gamme est distribuée auprès des professionnels sous le nom de « La Paimpolaise Conserverie » dans des épiceries fines comme La Grande Épicerie de Paris.

Organisé par les Banques Populaires et les chambres de métiers et de l'artisanat, Stars & Métiers récompense huit chefs d'entreprises artisanales pour leur réussite en matière d'innovation technologique, stratégique, managériale et commerciale.

En 2012, une mention spéciale récompensera « l'entreprise artisanale dans l'Europe ».

Au-delà des critères de la catégorie dans laquelle le candidat concourt, elle distinguera l'aptitude particulière d'une entreprise artisanale à se positionner ou se projeter dans son environnement européen.

Savoir plus : www.starsetmetiers.com

Ouest-France, partenaire régional du prix Stars & Métiers

Valoriser les chefs d'entreprise artisanale bretons

La chambre régionale de métiers et de l'artisanat de Bretagne, la Banque Populaire de l'Ouest (BPO), la Banque Populaire Atlantique (BPA) et Ouest-France s'associent pour valoriser les chefs d'entreprise bretons et promouvoir les métiers de l'artisanat. La remise des prix régionaux « Stars & Métiers » a eu lieu le 17 octobre au siège de Ouest-France, à Rennes avant la remise des prix à Paris.



Stars & Métiers 2012 :

l'édition est lancée !
Envie à votre tour de devenir une star ?

Vous pouvez concourir dans 4 catégories :

- innovation technologique
- stratégie globale d'innovation
- dynamique de gestion des ressources humaines
- dynamique commerciale

Appelez la chambre de métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine :

02 23 500 500 ou clea@cma-rennes.fr

En bref...

Le chiffre de la rentrée Alternance 2011

Plus de 2185 jeunes en formation sur les 3 sites (Bruz, Fougères et Saint-Malo) de la Faculté des Métiers.

- > Alimentaire : 669 jeunes ↗
- > Services : 481 jeunes ↗
- > Mécanique : plus de 427 jeunes ↘
- > Bâtiment : près de 270 jeunes =
- > Bois : plus de 215 jeunes ↘
- > Électricité électronique : près de 123 jeunes ↘

La rentrée 2011 affiche un nombre d'apprentis légèrement en baisse par rapport à 2010, principalement dû à une diminution du nombre d'apprentis en électricité et électronique. Chiffres 15/10/11.

Chroniques "Agir pour réussir"

Plus de 7000 visites sur Internet

Un beau score pour ces chroniques dédiées aux artisans ou aux apprentis ! Diffusées chaque lundi sur la chaîne de TVR et rediffusées dans la semaine, les chroniques « Agir pour réussir » sont également mises en ligne sur le site internet www.tvrennes35bretagne.fr (rubriques émissions/économie) Depuis début septembre, ces chroniques ont été vues par plus de 7000 internautes depuis début septembre.



Vous pouvez également les retrouver sur le site de la CMA35 : www.cm-rennes.fr (rubrique actualités/vidéos).

Déclaration d'impôt Recours à un tiers de confiance

Le code général des impôts* permet désormais au contribuable de faire appel à un « tiers de confiance » pour établir sa déclaration d'impôt sur le revenu.

Les contribuables qui bénéficient de déductions du revenu global, de réductions ou de crédits d'impôt peuvent remettre les pièces justificatives des charges correspondantes à une personne tierce exerçant la mission de tiers de confiance. Le contribuable peut autoriser le tiers de confiance à télétransmettre sa déclaration annuelle des revenus.

Cette mission de tiers de confiance est exercée par les membres des professions réglementées d'expert-comptable, d'avocat et de notaire.

Le professionnel doit avoir conclu :

- avec le contribuable un contrat de mission de tiers de confiance ;
- avec l'administration une convention individuelle. Cette convention conclue pour trois ans peut être dénoncée par l'une des parties.

Cette mission de tiers de confiance consiste à :

- réceptionner les pièces justificatives déposées et présentées par le contribuable ;
- établir la liste de ces pièces, ainsi que les montants y figurant ;
- attester l'exécution de ces opérations ;
- assurer la conservation de ces pièces jusqu'à l'extinction du délai de reprise de l'administration ;
- les transmettre à l'administration sur sa demande.

Le recours à un tiers de confiance ne dispense pas le contribuable de conserver un exemplaire des pièces justificatives.

A défaut d'indication particulière, ces dispositions s'appliquent à compter du 31 décembre 2010. Toutefois, l'entrée en vigueur effective est subordonnée à la publication d'un décret en Conseil d'Etat qui doit en préciser les conditions d'application.

*Article 68 de la quatrième loi de finances rectificative pour 2010 n°2010-1658 du 29 décembre 2010 & article 170 ter.

Label "Entreprise du Patrimoine Vivant" Ouverture aux entreprises de l'alimentaire

Le décret n° 2011-1091 du 9 septembre 2011 modifiant le décret n° 2006-595 du 23 mai 2006 relatif à l'attribution du label "Entreprise du Patrimoine Vivant" est paru. Le décret rend désormais éligibles les entreprises du secteur alimentaire. Il clarifie les trois séries de critères d'éligibilité et met en place la procédure de renouvellement des candidatures au label dont le bénéfice est limité à cinq ans.

Technologies de l'information et de la communication (TIC)

Enquête sur les usages en 2011 des artisans bretons

Les chambres de métiers et de l'artisanat (CMA) de Bretagne vont réaliser une enquête auprès de plus de 2 000 artisans sur l'usage des TIC dans les entreprises : informatisation, fax, Internet, marchés publics numérisés, signature électronique, etc. ...

Cette enquête a pour objectif d'améliorer l'offre de service des CMA auprès des artisans : en formation, en accompagnement, signature électronique, etc.... Elle sera menée en partenariat avec la région Bretagne, le cabinet d'étude Marsouin et le syndicat mixte Megalis.

Le principe ?

Des artisans bretons seront invités à répondre par téléphone à plusieurs questions relatives à l'intérêt qu'il perçoivent à la mise en œuvre des TIC pour leur entreprise et aux usages en matière d'informatisation, d'Internet, etc....

Quand ?

L'enquête se déroulera entre fin octobre et novembre 2011.

Résultats ?

Les résultats seront publiés début 2012.

Cette enquête fait suite à une 1^{ère} enquête réalisée en juin 2006. Elle permettra de mesurer les évolutions de 47964 entreprises artisanales de Bretagne (chiffre au 1^{er} janvier 2011).



Quelques chiffres en 2006

En matière de TIC, les 44689 entreprises artisanales bretonnes en 2006 étaient relativement peu équipées.

- 29 % des entreprises n'étaient pas informatisées
- 27 % étaient informatisées, mais sans connexion à Internet
 - Ce chiffre était plus fort chez les artisans du bâtiment (54 %)
 - Dans plus de 3 cas sur 4, le traitement administratif et l'édition de documents motivaient l'informatisation
 - Ces technologies étaient peu considérées comme des outils pouvant servir à la commercialisation
- 44 % des entreprises possédaient une connexion à Internet
 - Les usages étaient très diversifiés. Le courrier électronique faisait l'unanimité (87 %), suivi de la consultation et/ou des opérations bancaires (66 %)
 - et enfin des échanges électroniques avec les fournisseurs (27 %)
 - L'usage des certificats électroniques était peu répandu.

Pays de Redon / Pays de Brocéliande Bénéficiez d'aides pour vos projets !

Les entreprises installées sur le pays de Brocéliande ou de Redon et Vilaine peuvent bénéficier, selon certaines conditions, d'aides directes pour des projets de travaux ou de modernisation du point de vente.

Vous avez des projets de travaux (mise aux normes de vos installations, rénovation ou agrandissement, réalisation de travaux d'accessibilité, etc.) ou de modernisation du point de vente, vous pouvez encore bénéficier de subventions accordées par l'ODESCA*. Des fonds sont encore disponibles sur ces deux pays d'Ille-et-Vilaine.

Les montants des dépenses subventionnables sont compris selon l'implantation de l'entreprise (pays de Brocéliande ou de Redon et Vilaine), entre 2 000 € HT et 50 000 € HT, et bénéficie d'un taux de subvention de 20%.

Attention, pour avoir droit à cette aide, il faut avoir, avant le démarrage des travaux, pris contact avec la CMA pour monter le dossier de demande de subvention.

Un conseiller vous accompagne dans la réflexion et la mise en place de votre projet. Chargé de collecter les pièces et d'instruire le dossier de demande d'aide, il présente ensuite votre dossier au comité technique de l'ODESCA.

Contact :
02 23 500 500 ou clea@cma-rennes.fr

* ODESCA

Ce programme régional d'Opération de Développement et de Structuration du Commerce et de l'Artisanat (ODESCA) est financé par les départements bretons, le Conseil régional de Bretagne, l'Etat et l'Europe.

En 2012, un nouveau programme ODESCA sera déployé sur les 7 pays d'Ille-et-Vilaine. Métiers35 vous tiendra informé des modalités d'aides.

Transmission – reprise Au théâtre ce soir !

Le 24 novembre, à 19h, la chambre de métiers et de l'artisanat d'Ille-et-Vilaine invite futurs cédants et repreneurs à une soirée théâtrale interactive : « Cédant-repreneur : mariage d'amour de raison ».

Deux comédiens informeront et sensibiliseront le public d'une manière simple et ludique au processus à mettre en place pour transmettre leur entreprise ou en reprendre une.

A l'issue de la pièce de théâtre, des professionnels de la transmission reprise : notaire, avocat, expert comptable, banquier apporteront des conseils concrets au public : comment valoriser son entreprise ? Estimer et évaluer son bien ? Accompagner le repreneur ? Préparer les salariés ? Etc.

Infos pratiques & inscriptions :

CMA35 : 1 rue de l'Alma, à Rennes. 19h
02 23 500 500 ou clea@cma-rennes.fr

Vous avez un projet de cession ?

Les conseillers de la Chambre vous accompagnent individuellement dans votre projet.

Un conseiller d'entreprise se déplace gratuitement dans votre entreprise sur RDV pour vous conseiller dans votre démarche de transmission :

- informations sur les incidences fiscales, sociales et juridiques de la transmission ;
- détection des forces et des faiblesses de l'entreprise ;
- présentation des dispositifs d'accompagnement et d'aide à la transmission.



Quelques conseils aux cédants

- anticiper, cela signifie prévoir un délai de 2 à 5 ans ;
- commencer à se désengager de son entreprise (la part psychologique n'est pas négligeable) pour bien céder ;
- associer le personnel ;
- renouveler si besoin le matériel ;
- être prêt à accompagner le repreneur.

Vous pouvez diffuser votre offre de cession sur le site internet de la Bourse Nationale d'Opportunités Artisanales (BNOA/ www.bnoa.net) et également sur Samedi annonces de Ouest-France, publication régionale (tarif préférentiel).

Réunions sur l'accessibilité des bâtiments

« Rendre accessible aux handicapés les établissements recevant du public (ERP) »

A noter modification horaire et lieux !

Au 1^{er} janvier 2015, toutes les entreprises recevant du public (ERP) devront être accessibles aux personnes handicapées, quel que soit leur handicap. Trois réunions de 17h30 à 19h30 pour informer sur la réglementation et les obligations :

- > 14 novembre à Saint-Malo
- > 28 novembre à Fougères
- > 5 décembre à Rennes

Erratum : la réunion débutera à 17h30 et non 17h ; celle du 28 novembre aura lieu à Fougères et celle du 5 décembre à Rennes (et non l'inverse comme indiqué dans le dernier Métiers35)

EIRL

Déclaration d'affectation de patrimoine des entreprises bénéficiant du micro fiscal

L'article R526-10-1 du code de commerce prévoit que les EIRL bénéficiant du régime micro fiscal doivent déposer, avant le 31 décembre de chaque année, un relevé actualisant leur déclaration d'affectation de patrimoine selon un modèle type approuvé par arrêté (arrêté du 28 septembre 2011, publié au JO du 12 octobre). Modèle d'affectation du patrimoine disponible sur www.eirl.fr (rubrique modèles des documents)

Loi de finances rectificative pour 2011

Un régime fiscal favorable à l'investissement. La loi permet désormais à l'EIRL d'opter soit pour l'impôt sur le revenu, soit pour l'impôt sur les sociétés.

En bref...

Chiffre d'affaires supérieur à 230 000 euros

Téléprocédures obligatoires

A partir du 1^{er} octobre 2011, les entreprises ayant un chiffre d'affaires ou des recettes supérieur à 230 000 € HT ont l'obligation de :

- télédéclarer et télégérer leur TVA et les taxes annexes ainsi que de télétransmettre les demandes de remboursement de crédit de TVA ;
- télégérer leur impôt sur les sociétés ;
- télégérer leur taxe sur les salaires si elles sont soumises à l'obligation de téléversement de l'impôt sur les sociétés (obligations liées)

A noter également, qu'à partir du 1^{er} octobre 2011, le virement en matière de cotisation foncière des entreprises (CFE) n'est plus possible.

Les entreprises dont le CA est supérieur à 230 000 € devront opter pour le téléversement de la CFE, le prélèvement à l'échéance ou le prélèvement mensuel.

Afin de pouvoir accéder à l'ensemble de ces services, vous devez, à partir de la rubrique « professionnels » du site www.impots.gouv.fr, créer votre espace abonné, puis adhérer aux services en ligne.

Utilisation de marques enregistrées

Attention à la propriété industrielle !

Certaines marques ont déjà été déposées. Vous ne pouvez donc pas les utiliser pour votre entreprise sous peine de risquer des poursuites judiciaires et d'être condamnés par les tribunaux pour délit de contrefaçon.

Exemple.

La société Placo de Saint-Gobain a déposé les marques suivantes Placoplatre® et Placo® respectivement depuis 1946 et 1978.

A ce titre, les entreprises ne peuvent pas utiliser les terminologies « Placo » et/ou « Placoplatre » dans le nom de l'entreprise.

Ainsi vous ne pouvez pas appeler votre entreprise Placo agencement Rennes, Placo 35 ou encore Placoplatre isolation 35.

Toute marque phonétiquement identique telles que Plako ou Plaquo, ... constitue également une contrefaçon au sens de l'article L.713-3 du code de la propriété intellectuelle.

Pour savoir si une marque a déjà été déposée, consultez la base de données de l'institut national de la propriété industrielle (INPI) sur www.inpi.fr

En bref...

Formation continue, inscrivez-vous !

Reste des places à Rennes :

- Perfectionnement sur Word 2007 : 7 et 14 novembre
- Gagner du temps et de l'autonomie avec votre téléphone mobile : 9 novembre
- Gérer son entreprise au micro-social : 9 et 16 novembre
- Améliorer l'identité visuelle de son entreprise : 14 et 21 novembre
- Gérer et animer ses photos avec Adobe Photoshop Elément 8 : perfectionnement le 18 novembre
- Le document unique d'évaluation des risques professionnels : 25 novembre
- Perfectionnement sur Excel 2007 : 24 novembre et 1^{er} décembre
- Mettre à jour son site Internet : 5 décembre

Retrouvez toutes les formations dans le catalogue sur www.cm-rennes.fr

Contact :
Jacqueline Ollivry, 02 99 65 32 16 ou
jollivry@cma-rennes.fr

Evolution des cotisations sociales des apprentis

Un arrêté du 3 août 2011 modifie la durée de référence pour le calcul des cotisations forfaitaires au régime général de sécurité sociale des apprentis. Cette durée est ramenée de 169 à 151,67 heures. Son montant est donc désormais calculé sur la base de 35 heures hebdomadaires. Les nouvelles règles de calcul des cotisations entrent en vigueur le 7 septembre 2011.

Concours régional du meilleur apprenti boulanger

En terminant 3^{ème} ex-æquo lors du concours régional début octobre, Kevin Lebian, apprenti à la Faculté des Métiers à Bruz et employé chez Bernard Cozic n'obtient malheureusement pas le sésame pour le national.

« Accueil et intégration d'un apprenti dans l'entreprise »

Clés de réussite et conseils pratiques...

Une trentaine de chefs d'entreprise artisanale ont assisté le 26 septembre dernier au petit déjeuner « comment accueillir et intégrer un apprenti dans son entreprise ? » à la Faculté des Métiers, établissement de Bruz. Ils sont venus prendre conseil et améliorer leur management. Seuls huit d'entre eux ont pour la première fois engagé un apprenti.

André Gérard, responsable de la vie scolaire à la Faculté des Métiers, a donné quelques conseils aux chefs d'entreprise. « *Les jeunes ont besoin de repères, a-t-il rappelé, mais ils ont également besoin de se projeter dans l'avenir* ». Il faut pour cela que le chef d'entreprise montre son attachement au parcours du jeune et valorise son travail. Le cahier de bord ou de liaison permet de noter et de voir aussi la progression. En cas de difficulté ou d'interrogation, « *il ne faut pas, a-t-il signalé, hésiter à contacter le centre de formation. Nous sommes là pour cela* ». Car l'apprentissage marche avec trois acteurs, l'apprenti, le centre de formation et le maître d'apprentissage. Pour avancer ensemble, ils doivent avoir la même ligne directrice.

Souvent sous la pression des délais, les chefs d'entreprise font eux-mêmes le travail plutôt que de l'expliquer à leur apprenti. D'aucuns lui demandent des choses qu'il n'est pas encore en mesure de réaliser, oubliant que le jeune en formation ne peut pas remplacer un salarié qualifié. « *Le chef d'entreprise doit avoir un regard positif, a souligné André Gérard, et évaluer avec bienveillance le travail réalisé* ».



Mireille Berthelot, coiffeuse à Saint-Senoux

« *Il faut prendre du temps au début avec l'apprenti; c'est un investissement au départ mais c'est primordial pour que cela fonctionne.*

Concrètement, je demande toujours à chaque apprenti de tenir un cahier sur lequel noter ses réflexions, ses idées, des choses qui n'ont pas été comprises, mais également coller des articles, des modèles qui lui plaisent. On le regarde ensemble, cela permet de progresser. J'ai également mis en place un système de fiches techniques; l'apprenti peut ainsi les regarder s'il ne sait plus comment il faut faire, sans avoir besoin de me redemander à chaque fois. Enfin, je ne fais jamais de réflexion à l'apprenti devant le client »

“ Tu me dis, j'oublie.
Tu m'enseignes, je me souviens.
Tu m'impliques, j'apprends ”
Benjamin Franklin

Quelques conseils pratiques

- > Présenter l'entreprise
- > Expliquer les règles de fonctionnement
- > Faire vivre les liens entre l'entreprise, les parents et le CFA
- > Cadrer le travail et les tâches à effectuer
- > Présenter la progression
- > Evaluer l'activité professionnelle
- > Porter un regard bienveillant sur le travail réalisé



Organisé en collaboration entre le service du développement économique et l'équipe pédagogique de la Faculté des Métiers, ce petit déjeuner a satisfait la majorité des chefs d'entreprise.

Meilleure apprentie de France Karine Turquetil, reine des prothèses



Déjà satisfaite de franchir les épreuves départementale et régionale, Karine a vécu quelques semaines dans l'attente du verdict national. « *Nous avons rendu les pièces en avril dernier. Du coup, il s'est passé beaucoup de temps depuis...* ». Après son CAP, la jeune femme a intégré la classe de BTM à la rentrée. Comme prévu dans son plan de départ, aiguillée qu'elle a été par « *une belle-sœur prothésiste* ».

A 20 ans, **Karine Turquetil** remporte le concours de « *Un des Meilleurs Apprentis de France* » (MAF) en prothèse dentaire. La jeune étudiante de la Faculté des Métiers a appris la nouvelle mi-octobre. Alors ? « *Alors, je suis forcément contente !* », résume cette apprentie du Laboratoire Le Capitaine à Avranches.

Titulaire d'un bac, la nouvelle Meilleure Apprentie de France n'aura eu besoin que d'un stage pour s'apercevoir de ses prédispositions. Elle place la « *minutie* » et la « *patience* » au hit parade des qualités nécessaires à l'exercice du métier de prothésiste dentaire.

« *Nous sommes fiers de nos apprentis, explique Jean-Paul Ollivier, enseignant à Bruz. L'an dernier, en 2010, nous avons également eu deux jeunes filles à avoir été reçues « Meilleures Apprenties de France ».* »

Olympiades des Métiers 2012 Rennes accueillera la 42^{ème} édition

Les prochaines sélections régionales des Olympiades des Métiers 2012 se dérouleront à Rennes du 2 au 4 février.



C'est au parc des expositions de Rennes Saint-Jacques que les candidats en lice vivront une compétition sur trois jours dans près de cinquante métiers répartis au sein de dix pôles : agriculture, bâtiment, industrie, services, mer... Cette première série d'épreuves permettra de sélectionner le meilleur candidat dans chaque métier pour constituer l'équipe régionale.

Pour le grand public, cette manifestation originale est l'occasion rêvée pour découvrir de façon très concrète les métiers d'aujourd'hui avec, sur place, une information complète sur les formations qui y conduisent. Les Olympiades participent à la valorisation des métiers et à la reconnaissance de l'apprentissage comme voie d'excellence.

« *L'important aux Jeux Olympiques n'est pas d'y gagner mais d'y prendre part, car l'essentiel dans la vie n'est pas tant de conquérir que de bien lutter.* »
Pierre de Coubertin,
aux JO de 1936 en Allemagne

Olympiades des Métiers 2011 : la France remporte 9 médailles

Après plusieurs mois de compétition, le verdict est tombé à Londres le 8 octobre : l'équipe de France des Métiers a remporté 3 médailles d'or, 3 médailles d'argent et 3 médailles de bronze. 19 autres Français ont été récompensés d'un médaillon d'excellence, dont Maxime Barbot, breton apprenti en cuisine. 44 jeunes professionnels composaient l'équipe de France.

Savoir plus
www.olympiades-bretagne.com

En bref...

Le Prix Goût et Santé s'ouvre aux apprentis !

MAAF Assurances ouvre, avec le concours de l'APCMA, le prix national Goût et Santé 2012 aux CFA et aux écoles professionnelles. Jusqu'au 29 février, les apprentis qui souhaitent participer au concours, pourront travailler sous la direction de leur formateur sur le thème de "la Tartine Santé" et imaginer un produit offrant des bénéfices santé pour le consommateur, tout en préservant les qualités gustatives des produits travaillés. Les lauréats seront primés en mai 2012 à Paris.

Finaliste du prix national Goût et Santé 2011, **Philippe Renault**, boulanger-pâtissier à Dinard n'a malheureusement pas réussi à devenir lauréat de la finale le 26 septembre dernier. Rappelons qu'en 2007, il avait obtenu le prix spécial du jury grâce à son croustillant aux fruits rouges.

Branche des services de l'automobile Contrats en alternance, nouvelles primes

Depuis le 1^{er} janvier 2011, deux primes sont versées par l'entreprise au salarié, à l'issue du contrat d'apprentissage ou de professionnalisation :

- **une prime de réussite**, en cas d'obtention de la certification préparée :
 - > 50% de la rémunération mensuelle brute si la certification vise l'échelon 3 (CAP),
 - > 250% de la rémunération mensuelle brute si la certification vise les échelons 6 à 17 (mention complémentaire, Bac Pro),
 - > 300% de la rémunération mensuelle brute si la certification vise les échelons 20 à IA (BTS, Licence, diplôme d'Ingénieur).
- **une prime d'intégration**, à l'issue du 12^{ème} mois suivant l'embauche en CDI par l'entreprise formatrice, au salarié ayant obtenu une certification égale ou supérieure à l'échelon 6 (mention complémentaire et plus). Elle correspond à 50% de la rémunération mensuelle brute.

Sarah Torres, esthéticienne donne du «peps» à sa reprise

Jeune et résolue, Sarah Torres a repris très rapidement l'institut de beauté Manu-Rêva à Bain de Bretagne, en mars 2011. Changement de décor, nouveaux soins, Sarah Torres redonne un nouveau souffle à l'institut pour attirer d'autres clients. Fait rare, l'an prochain, elle emploiera sa mère actuellement en formation CAP esthétique.

A 25 ans, Sarah Torres n'a pas froid aux yeux. En décembre 2010, elle trouve l'annonce de reprise, visite l'institut et fait son choix immédiatement. Elle explique « *je n'ai pas hésité, toutes les conditions étaient requises* ». Trois mois plus tard, elle possède les clés de la boutique. Le 12 mars, après des travaux de rénovation (de la couleur pour plus de chaleur, un espace salon pour la détente), elle inaugure l'institut. « *J'aime bien me battre, foncer* » explique-t-elle souriante, « *cela peut être parfois un défaut mais pour créer une entreprise, je crois que c'est plutôt une qualité* ».

Esthéticienne, « j'ai eu le déclic en seconde »

Pour choisir son métier, Sarah Torres n'aura pas hésité non plus trop longtemps. « *J'ai eu le déclic en seconde*, raconte-t-elle. *La meilleure amie de ma mère était esthéticienne. Elle me montrait ce qu'elle faisait, j'essayais de refaire* ». Après un CAP et un brevet professionnel préparé en alternance à la thalassothérapie de Dinard, Sarah est embauchée comme salariée. Elle y complète sa formation d'esthéticienne par une formation interne d'hydrothérapeute. Profitant d'une opportunité, elle poursuit ensuite sa carrière dans différents hôtels en République Dominicaine pendant deux ans. Là encore, elle peaufine son expérience en apprenant d'autres techniques.

« Je voulais un poste de responsable »

A son retour en France en décembre 2009, Sarah ne trouve pas de poste lui convenant. Elle décide alors de reprendre une entreprise. La voix douce et déterminée, elle explique « *je n'aime pas les choses superficielles. Je voulais aussi un poste de responsable, je n'aime pas être dirigée* ».

« Je propose de nouveaux soins »

Elle assure les mêmes soins classiques que sa prédécesseur (épilation, manucure, maquillage, etc.). « *J'ai gardé la même marque, par contre je propose de nouveaux soins, des modelages relaxants, de la réflexologie plantaire, du modelage indien des pieds ou encore de la pose de vernis semi-permanent* ». Dans le métier d'esthéticienne, en dehors des qualités professionnelles, les qualités d'écoute et de patience sont primordiales. « *Sourire, savoir mettre*

à l'aise, établir un climat de confiance sont des choses qu'une esthéticienne doit savoir. Je ne parle à un client que si celui-ci en a envie ». Il faut également savoir s'adapter.

Une présentation impeccable

Aujourd'hui, c'est ce qu'elle explique aux stagiaires qui sont en formation chez elle. Enchantée de la formation initiale qu'elle a suivie à Guingamp, Sarah raconte « *ce que j'ai appris, j'ai envie de le transmettre* ». Elle est également jury d'examen CAP pour la partie vente au centre de formation Le Cozic. Jugeant indispensable une présentation impeccable et soignée vis-à-vis de sa clientèle, elle explique qu'elle demande aussi à ses stagiaires « *une hygiène irréprochable, une tenue et un maquillage discret* ».



« Je vais embaucher ma mère »

« *Il n'y a pas d'âge pour se former ou se reconverter* », explique tranquillement Yanick Déjoué, la mère de Sarah. A 57 ans, elle a suivi sa fille dans son projet et n'a pas hésité une seconde à retourner sur les bancs de l'école pendant 9 mois à l'école Jacques Bedfert à Rennes. Elle avoue cependant « *cela me demande un travail personnel énorme* ». Sa fille l'embauchera en mars 2012 lorsqu'elle sera diplômée. « *C'est un chemin de vie personnel qui nous y a conduit* », expliquent-elles. « *Je veux, ajoute également Yanick Déjoué, aider ma fille à pérenniser son entreprise, je veux aussi l'aider à concilier sa vie privée et professionnelle* ».

Pour l'instant, Sarah aide sa mère dans la préparation de son diplôme. Elle, qui envisageait d'être professeur, ne pensait pas qu'elle formerait en famille. Sa mère est entre de bonnes mains.

Sarah Torres,
esthéticienne

Bain de Bretagne

Reprise d'entreprise : mars 2011





**SOYEZ SANTÉ-PRÉVOYANTS !
BÉNÉFICIEZ D'UNE COUVERTURE À 100%
ET D'AVANTAGES FISCAUX !**

SPECIAL LOI MADELIN

PLUS D'INFORMATIONS AU



0 800 034 033

UN NUMERO VERT GRATUIT depuis un poste fixe.

Pour entrer en contact avec Groupama 24h/24 et 7j/7

Pour recevoir vos appels et les diriger vers les services compétents, vous permettre de prendre rendez-vous avec votre conseiller, être en lien avec les services d'assistance en cas d'urgence 24h/24 et 7 j/7.



Groupama

Toujours là pour moi.

Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agréées Bretagne Pays de la Loire - Entreprise régie par le code des assurances - Document non contractuel - Illustration : CDE&A Agence (un & l'autre - 10/11)

Offre réservée
aux créateurs d'entreprise
Une **réduction attractive**
pendant les 2 premières années !

**SANTÉ ET PRÉVOYANCE,
PROTÉGEZ
VOTRE INDÉPENDANCE.**

Fort de la confiance de 141 000 professionnels indépendants, Radiance a créé Pack Profils, un ensemble de garanties santé et prévoyance conçu spécialement pour répondre à vos besoins.

Ainsi avec Pack Profils vous bénéficiez d'une protection intégrale pour vous, votre activité et votre famille. Et grâce à la loi Madelin, vous profitez d'une déduction fiscale de vos cotisations.

Pour découvrir les nombreux avantages de Pack Profils, rencontrons-nous !
www.radiance.fr



La Mutuelle qui va à l'essentiel

PACK PROFILS
PROTECTION DES PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS

FOUGERES 10-12, boulevard du Maréchal Leclerc - REDON 5, rue Notre Dame
RENNES 5, boulevard du Maréchal de Lattre de Tassigny - ST MALO 40, boulevard des Talards

02 99 29 66 00

**ATOUS
PROS**

Comment **CRÉER MA BOUTIQUE EN LIGNE** en toute simplicité ?

Le pack e-commerce du Crédit Agricole

- Créer et héberger ma boutique en ligne¹
- Mettre en place le module de paiement en ligne e-transaction²



ILLE-ET-VILAINE
BANQUE ET ASSURANCES

Le bon sens
a de l'avenir

www.monpackecommerce.com

[1] Accompagnement téléphonique à la création et pour la gestion du site. Optimisation du site pour une bonne visibilité sur Internet. [2] Mise en œuvre et activation des modes de paiement choisis (carte bancaire, chèque, téléphone).

Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel d'Ille-et-Vilaine, société coopérative à capital variable, établissement de crédit, société de courtage d'assurances dont le siège social se situe établissement de crédit, société de courtage d'assurances dont le siège social se situe 4 rue Louis Braille Saint-Jacques-de-la-Lande CS 64017 35040 RENNES CEDEX - RCS RENNES 775 590 847.